Memo Bank

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
PARIS, LE 23 MARS 2023

Les comptes à terme de Memo Bank permettent aux PME de placer leur trésorerie en ligne et de la retirer sans pénalité à tout moment

Memo Bank annonce le lancement de ses comptes à terme, qui permettent aux PME de bénéficier de placements liquides et flexibles. Les clients de Memo Bank pourront ouvrir en ligne des comptes à terme à taux progressif, et retirer partiellement ou en totalité leurs fonds de leurs comptes à terme avec un préavis de 32 jours, sans aucune pénalité de retrait anticipé. Memo Bank applique aux fonds déposés sur ses comptes à terme, comme à l'ensemble de ses dépôts, une politique de gestion conservatrice et responsable — Memo Bank refuse ainsi de financer les énergies fossiles.

Les PME veulent profiter de la hausse des taux tout en gardant la possibilité de retirer leurs fonds à tout moment

Le contexte économique actuel pousse les PME à rechercher de nouvelles formes de placement. Les PME souhaitent profiter de la hausse des taux, tout en gardant la possibilité de récupérer rapidement leurs fonds en cas de besoin, comme l'a montré la récente crise de liquidité connue par plusieurs banques américaines. Les PME qui souhaitent placer leurs excédents de trésorerie privilégient donc les comptes à terme proposés par les banques, une option de placements sûre, bien rémunérée et liquide. Une entreprise qui dépose des fonds sur un compte à terme peut récupérer ses fonds avant le terme du compte, avec un préavis de 31 ou 32 jours, selon les banques.

Dans les banques traditionnelles, trois facteurs limitent toutefois la liquidité et la flexibilité des comptes à terme. Premier facteur : les entreprises ne peuvent en général pas effectuer de retrait partiel sur leur compte à terme : tout retrait anticipé (avant le terme) est un retrait total, qui signe donc la fin du compte à terme. Les entreprises perdent les intérêts qu'elles auraient continué à toucher en laissant une partie de leurs sommes sur le compte à terme. Deuxième facteur : le retrait anticipé d'une somme d'argent d'un compte à terme fait en général l'objet d'une pénalité. La banque diminue le taux d'intérêt qu'elle aurait appliqué si l'entreprise avait laissé ses fonds sur le compte à terme. Troisième facteur : l'ouverture et la fermeture d'un compte à terme dans une banque traditionnelle exigent l'intervention d'un conseiller bancaire, une signature papier, et les comptes à terme ne sont ensuite pas pilotables en ligne.

Les comptes à terme de Memo Bank permettent aux PME de retirer partiellement ou totalement leurs fonds sans pénalité

Pour répondre aux besoins des PME qui cherchent à optimiser leurs placements de trésorerie tout en gardant de la latitude pour récupérer leurs fonds, Memo Bank lance des

comptes à terme à taux progressif, aux retraits flexibles et sans pénalité. Les clients de Memo Bank pourront retirer partiellement ou totalement les fonds d'un compte à terme, sans que le taux d'intérêt appliqué sur les sommes retirées fasse l'objet d'une pénalité.

La rémunération des comptes à terme proposés par Memo Bank est à taux progressif : le taux d'intérêt déterminé au moment de la souscription augmente par palier, jusqu'à l'échéance du compte à terme. Memo Bank propose aujourd'hui des comptes à terme dont les maturités varient de 3 mois à 12 mois. Les maturités proposées pourront évoluer au cours des prochains mois en fonction des conditions de marché, de même que les taux d'intérêt fixés lors de l'ouverture d'un compte à terme. Aujourd'hui, le taux de rendement du compte à terme d'une maturité de 12 mois de Memo Bank est de 3,30 %.

Une souscription et une gestion entièrement en ligne

L'ouverture d'un compte à terme se fait sans délai et ne requiert aucun document papier. Le processus de souscription se déroule entièrement en ligne, sur l'espace de travail Memo Bank : choix de la maturité du compte à terme, consultation des taux disponibles, sélection du compte courant depuis lequel approvisionner le compte à terme, et saisie du montant à verser sur le compte à terme. La signature du contrat de compte à terme se fait également en ligne.

D'après Jean-Daniel Guyot, cofondateur et président du directoire de Memo Bank, « *les comptes à terme permettent aux PME de générer des revenus stables dans un contexte économique instable. Mais la gestion de ces comptes à terme dans les banques traditionnelles est complexe et chronophage : échange d'e-mails, signatures papiers, recommandés, conditions rigides… Les comptes à terme sont objectivement restés bloqués dans les années 90. Nous avons repensé les comptes à terme pour les directions financières du XXIème siècle : chez Memo Bank, un compte à terme s'ouvre et se ferme en ligne, les retraits partiels sont possibles, et les pénalités n'existent pas.* »

Les dépôts placés sur les comptes à terme de Memo Bank ne financent pas les énergies fossiles

Memo Bank applique aux fonds déposés sur ses comptes à terme la même politique qu'elle applique à ses autres dépôts. Memo Bank ne finance aucun projet de développement ou d'exploitation d'infrastructures liées aux énergies fossiles, comme le charbon, le gaz, ou le pétrole. Aujourd'hui, les dépôts des clients de Memo Bank financent d'autres PME, quand ils ne sont pas déposés à la Banque centrale européenne ou investis dans des supports de placement, des titres ou des obligations.

Par ailleurs, Memo Bank gère les dépôts de ses clients avec une politique conservatrice, qui rend son bilan hautement liquide. Au 28 février 2023, le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) de Memo Bank est égal à 1 734 % (minimum réglementaire de 100 %), et son *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) est égal à 242 % (minimum réglementaire de 100 %).

À propos de Memo Bank

Memo Bank est la première banque indépendante pour les entreprises, fondée et financée par des entrepreneurs. Son ambition : créer la structure financière sur laquelle les petites et moyennes entreprises (PME) peuvent s'appuyer pour accélérer le développement de leur activité.

Contact presse : Memo Bank – presse@memo.bank